



BLOG

CONVERGENCE TARIFAIRE EN EHPAD : LA FNAQPA ENGAGE UNE NÉGOCIATION DÉPARTEMENT PAR DÉPARTEMENT

🕒 21 SEPTEMBRE 2017 👤 BIENTRAITANCE 💬 LAISSER UN COMMENTAIRE

Lors des concertations nationales sur le décret permettant aux départements de fixer des valeurs dites « moyenne » et « plafond » pour les tarifs de pendance des établissements, **la FNAQPA avait demandé que la valeur moyenne départementale soit considérée comme un plancher**, tout en laissant aux départements la possibilité de fixer au-delà une valeur plafond.

La FNAQPA maintient cette position, considérant que les textes en vigueur ne s'y opposent pas, et demande à tous les départements une concertation avec ses délégués départementaux.



FÉDÉRATION NATIONALE
AVENIR ET QUALITÉ DE VIE DES PERSONNES AGÉES

Un décret qui continue de susciter des inquiétudes...

Issu de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement, ce décret permet tant aux départements de fixer des valeurs dites « moyenne » et « plafond » pour les tarifs dépendance des établissements, suscite des inquiétudes.

La FNAQPA avait demandé que la valeur moyenne départementale soit considérée comme un plancher, tout en laissant aux départements la possibilité de fixer au-delà une valeur plafond. Elle maintient cette position, considérant que les textes en vigueur ne s'y opposent pas, et demande à tous les départements une concertation avec ses délégués départementaux.

La FNAQPA souhaite donc que son interprétation des textes soit soumise au nouveau Comité de suivi de la réforme, en vue de transformer officiellement la moyenne en valeur plancher, et éviter ainsi une baisse des effectifs, et donc de la qualité, auprès des personnes âgées.

Source : communiqué de presse



Source : <http://www.bientraitance.fr/convergence-tarifaire-en-ehpad-la-fnaqpa-engage-une-negociation-departement-par-departement/>